

Procès verbal D'UNE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHESTERVILLE TENUE LE 3 MAI 2010 A LA SALLE MUNICIPALE DE L'ECOLE SAINT-PAUL A 19 HEURES.

SONT PRESENTS : SON HONNEUR LE MAIRE MONSIEUR LOUIS LAFLEUR, LA CONSEILLERE MADAME MICHELINE VAILLANCOURT ET LES CONSEILLERS MESSIEURS FELIX LARIVIERE, JEAN-FRANÇOIS CAMIRE ET BERNARD RIEUTORD.

JULIE MAGIER AGIT COMME SECRETAIRE-TRESORIERE DE LA SEANCE.

1.0 **OUVERTURE DE LA SEANCE**

LA SEANCE EST OUVERTE A 19 H 00 PAR MONSIEUR LE MAIRE LOUIS LAFLEUR.

2.0 **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

2010-05-52

3.0 **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 AVRIL 2010**

LA SECRETAIRE-TRESORIERE A FAIT PARVENIR A TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL UNE COPIE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2010. SUR PROPOSITION DE MONSIEUR FELIX LARIVIERE, IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS QUE LE PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 AVRIL 2010 SOIT APPROUVE TEL QUE PRESENTE.

4.0 **CORRESPONDANCE**

LETRE DE DEMISSION DE CONSEILLERS MUNICIPAUX

LA DIRECTRICE GENERALE ANNONCE LA DEMISSION DU CONSEILLER #6 M. JEAN TRUDEL EFFECTIVE EN DATE DU 27 AVRIL 2010 ET LA DEMISSION DU CONSEILLER #1 M. DENIS-MARC LECLERC EFFECTIVE EN DATE DU 3 MAI 2010.

2010-05-53

CREVAISON / DEDOMMAGEMENT DU CITOYEN

UNE CITOYENNE DE CHESTERVILLE DEMANDE D'ETRE DEDOMMAGEE POUR UNE CREVAISON SURVENUE SUR SON VEHICULE LORSQU'ELLE A PASSE SUR UN MORCEAU DE FER ACCIDENTELLEMENT RESTE SUR LA CHAUSSEE. CONSIDERANT QU'IL A ETE CONFIRME QUE LE MORCEAU DE FER PROVENAIT D'UN VEHICULE DE LA MUNICIPALITE ; MALGRE LE FAIT QUE LA MUNICIPALITE N'A AUCUNE PREUVE QUE C'EST REELLEMENT CE MORCEAU QUI A CAUSE LA CREVAISON ET QUE LA MUNICIPALITE NE RECONNAIT PAS SA RESPONSABILITE DANS CET INDIDENT ; PAR CONSEQUENT, BASE SUR LE FAIT QUE LA MUNICIPALITE AGIT EN BON PERE DE FAMILLE CONSIDERANT CETTE SITUATION PARTICULIERE, IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS DE PAYER LA MOITIE DE LA FACTURE DE LA CITOYENNE POUR LA REPARATION DE SON PNEU.

2010-05-54

DEMANDE D'APPUI PAR LA SECURITE ALIMENTAIRE

ATTENDU QUE LA SECURITE ALIMENTAIRE ORGANISME DE LA MRC D'ARTHABASKA A PU BENEFICIER D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE ENVELOPPE BUDGETAIRE SPECIALE OFFERTE PAR L'AGENCE DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUEBEC AUPRES DES PERSONNES DEMUNIES;

ATTENDU QUE CETTE SUBVENTION N'A PAS DE CARACTERE RECURRENT SELON L'AGENCE DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUEBEC;

ATTENDU LES BESOINS DE LA POPULATION DEMUNIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ARTHABASKA;

EN CONSEQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FELIX LARIVIERE, APPUYEE PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CAMIRE, ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL DE CHESTERVILLE, APPUIE LA DEMANDE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DE VICTORIANVILLE, DANS LEURS DEMARCHES AUPRES DE L'AGENCE DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE ET DU CENTRE-DU-QUEBEC AFIN QUE SOIT RECONDUIT, SUR UNE BASE ANNUELLE, L'ACTUEL SOUTIEN FINANCIER NON PONCTUEL POUR LA POPULATION DE LA CATEGORIE PERSONNES DEMUNIES.

DEMANDE DE FERMETURE DE ROUTE

MONSIEUR PIERRE BOUCHER PROPRIETAIRE DU 1700, RANG CAMPAGNA A FAIT PARVENIR A LA MUNICIPALITE UNE DEMANDE DE FERMETURE DE ROUTE POUR LE RANG NUMERO 7 (ANCIENNEMENT UTILISE) SITUÉ ENTRE LES LOTS 136-P, 135-P ET 189-P, 188-P ET 187-P QUI EST SANS DESIGNATION CADASTRALE ET NON CARROSSABLE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES. UN PLAN EST JOINT A LA DEMANDE. DES VERIFICATIONS ET DES INFORMATIONS SERONT PRISES CONCERNANT CETTE DEMANDE ET SUR LA POSSIBILITE DE FERMER CE CHEMIN OFFICIELLEMENT. LE DOSSIER SERA ETUDIE ULTERIEUREMENT.

2010-05-55

5.0 **APPROBATION DES COMPTES**

APRES LA PRESENTATION DES COMPTES PAR LA SECRETAIRE-TRESORIERE, IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS CAMIRE ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS D'ACCEPTER ET PAYER LES COMPTES DU MOIS DONT LA LISTE EST ANNEXEE AU PROCES VERBAL. LA SECRETAIRE-TRESORIERE CERTIFIE QUE DES FONDS SONT DISPONIBLES POUR LES MONTANTS ANNEXES DONT LE TOTAL SE CHIFFRE A 55 828,12\$.

MONSIEUR BERNARD RIEUTORD SE JOINT A LA SEANCE A 19H20.

6.0 **RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

NOUVEL EMPLOYE TEMPORAIRE DE VOIRIE ETE

MONSIEUR STEPHANE HOULE A ETE EMBAUCHE TEMPORAIREMENT ET POUR UNE PERIODE INDETERMINEE, POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE VOIRIE, AFIN DE REMPLACER MONSIEUR MARTIN THERRIEN LEQUEL EST SUR LA LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DEPUIS LE MOIS DE DECEMBRE 2009.

2010-05-56

LIGNAGE DE RUES

CONSIDERANT QUE LE LIGNAGE DE PLUSIEURS RUES DOIT ETRE EFFECTUE, IL EST RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS D'AUTORISER LA DEPENSE POUR QUE CES TRAVAUX SOIENT EFFECTUES AU COURS DE L'ANNEE 2010.

7.0 **RAPPORT DU SERVICE-INCENDIE**

AUCUNE SORTIE N'A EU LIEU EN AVRIL.

MONSIEUR CHRISTIAN RUEL A DEMISSIONNE DE SES FONCTIONS DE POMPIER VOLONTAIRE. MONSIEUR REMI DESHARNAIS, DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE FERA LES DEMARCHES AFIN D'ENGAGER UN NOUVEAU POMPIER DANS LES SEMAINES A VENIR.

8.0 **AVIS DE MOTION CONCERNANT UN REGLEMENT SUR LA PREVENTION DES INCENDIES**

L'AVIS DE MOTION EST DONNE PAR LA CONSEILLERE MADAME MICHELINE VAILLANCOURT QU'A UNE SEANCE SUBSEQUENTE SERA PRESENTE POUR ADOPTION UN REGLEMENT SUR LA PREVENTION DES INCENDIES.

9.0 **RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BATIMENT**

EN AVRIL, 3 PERMIS DE RENOVATION, 1 PERMIS DE DEMOLITION, 2 PERMIS DE CAPTAGE D'EAUX SOUTERRAINES ET 1 PERMIS D'AGRANDISSEMENT ONT ÉTÉ EMIS POUR UNE VALEUR TOTALE DE 222 000,00\$

2010-05-57

10.0 **DEMANDE DE DEROGATION MINEURE DE M. GUY CHANDONNET**

LES MEMBRES DU CONSEIL PRENNENT CONNAISSANCE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SOUMISE PAR MONSIEUR GUY CHANDONNET LOCALISÉE COMME SUIV : 630 RUE DE L'ACCUEIL À CHESTERVILLE, SUR LE LOT 60-3; ILS PRENNENT ÉGALEMENT CONNAISSANCE DE L'AVIS DONNÉ PAR LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, LORS D'UNE RÉUNION TENUE LE 20 AVRIL 2010; CET AVIS FAIT PART QUE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DEVRAIT ÊTRE ACCORDÉE.

LE CONSEIL DONNE AUDIENCE À TOUT INTÉRESSÉ DÉSIRANT SE FAIRE ENTENDRE. APRÈS DÉLIBÉRATION, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BERNARD RIEUTORD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'ACCEPTER LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR GUY CHANDONNET ACCEPTANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE PRIVÉ D'UNE SUPERFICIE DE 576 PIEDS CARRÉS ÉGALE À 78.6% DE LA SUPERFICIE DU BÂTIMENT PRINCIPAL.

2010-05-58

11.0 **ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMIN**

SOUSSIONNAIRE	COUT DU KILOMETRE
MEDERICK DESHARNAIS	65,00 \$
ALAIN VAUDREUIL	72.73 \$

APRES L'ETUDE DES SOUMISSIONS PAR L'INSPECTEUR MUNICIPAL, IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR BERNARD RIEUTORD ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS QUE LA SOUMISSION LA PLUS BASSE CONFORME SOIT RETENUE, SOIT MEDERICK DESHARNAIS. LE CONTRAT EST SIGNE POUR UNE PERIODE DE 3 ANS (2010-2011-2012), RENOUVELLABLE AUTOMATIQUEMENT A CHAQUE ANNEE SI AUCUNE DENONCIATION DE PART ET D'AUTRE N'EST INVOQUEE.

2010-04-59

12.0 **OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT D'ABAT-POUSSIÈRE**

SOUSSIONNAIRE	PRODUITS	COUT TAXES INCLUSES
SOMAVRAC	CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE	0.329 \$ / LITRE
CALCLO INC	CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE	0.33524 \$ / LITRE
MULTI ROUTES	CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE	0.343 \$ / LITRE

APRES L'ETUDE DES SOUMISSIONS D'ABAT-POUSSIÈRE, IL EST PROPOSE PAR LE CONSEILLER M. JEAN-FRANÇOIS CAMIRE ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS D'ACCEPTER LA SOUMISSION DU PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE SOIT SOMAVRAC AU MONTANT DE 0.329 \$ / LITRE TAXES INCLUSES POUR EFFECTUER LA FOURNITURE ET L'EPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE TEL QUE DECRIT DANS LA SOUMISSION 2010 LORS DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DU 27 AVRIL 2010.

13.0 **AVIS DE MOTION CONCERNANT UN REGLEMENT AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE A LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE**

L'AVIS DE MOTION EST DONNE PAR LA CONSEILLERE MADAME MICHELINE VAILLANCOURT QU'A UNE SEANCE SUBSEQUENTE SERA PRESENTE POUR ADOPTION UN REGLEMENT AUTORISANT LA MUNICIPALITE A SIGNER L'ENTENTE RELATIVE A LA COUR COMMUNE DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE.

14.0 **QUESTIONS DU PUBLIC**

PERSONNE NE SE PREVAUT DE LA PERIODE DE QUESTIONS.

15.0 **AFFAIRES NOUVELLES**

2010-05-60

RÉSOLUTION POUR ÉTUDE DE COÛT / PROJET BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDERANT QUE LA MUNICIPALITE DE CHESTERVILLE PREVOIT REAMENAGER LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE EN PARTENARIAT AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS (CSBF) ; CONSIDERANT QU'UNE ETUDE DE COUTS DEVRA ETRE EFFECTUEE AVANT LA REALISATION DES TRAVAUX ; PAR CONSEQUENT, IL EST PROPOSE PAR MADAME MICHELINE VAILLANCOURT, APPUYE PAR MONSIEUR BERNARD RIEUTORD ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS QUE LA MUNICIPALITE DEFRAIE LA MOITIE DES DEPENSES ENGENDREES PAR LADITE ETUDE. IL EST ENTENDU QUE L'ETUDE DES COUTS N'ENGAGE PAS LA MUNICIPALITE A LA REALISATION DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT.

NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL ET SECRETAIRE-TRESORIER

MONSIEUR DENIS-MARC LECLERC A ETE NOMME DIRECTEUR GENERAL ET SECRETAIRE-TRESORIER DE LA MUNICIPALITE DE CHESTERVILLE LEQUEL EST EFFECTIF EN DATE DU 4 MAI 2010.

16.0 **CLOTURE DE LA SEANCE A 20 H 45**

MAIRE : _____

SEC.TRES. : _____

LE MAIRE A PRIS CONNAISSANCE DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS ET ÉTANT D'ACCORD AVEC TOUTES LES RÉSOLUTIONS, IL N'EXÉCUTERA PAS SON DROIT DE VÉTO.

SIGNATURE DU MAIRE : _____